



Communiqué de presse -

19 mai 2015

Apprentis et étudiants en emploi : les oubliés de la prime d'activité

Le projet de loi relatif au dialogue social, examiné à partir d'aujourd'hui par les députés de la commission des affaires sociales, prévoit la création de la prime d'activité. Succédant à la prime pour l'emploi et au RSA activité, cette nouvelle prestation est un complément de revenu qui sera versé à partir de 2016 aux travailleurs pauvres et salariés modestes.

Les associations de lutte contre l'exclusion et les organisations de jeunesse considèrent la prime d'activité comme une avancée positive pour lutter contre la pauvreté au travail. Mais nous n'acceptons pas que **le projet de loi exclut de la prime les apprentis et les étudiants en emploi pour des raisons budgétaires, pénalisant ainsi des jeunes majoritairement issus de familles modestes et des étudiants contraints de travailler pour financer leurs études.**

Dans le dispositif retenu par le gouvernement, **les étudiants en emploi qui bénéficiaient hier de la Prime pour l'emploi sortent de la prime d'activité et sont donc les grands perdants de la réforme.**

Aujourd'hui 50% des étudiants, souvent issus de familles modestes, sont obligés de travailler au détriment de leurs études. En bénéficiant de la prime, ils pourraient diminuer leur temps

de travail pour un revenu équivalent, et augmenter leurs chances de réussite. A titre d'exemple, un étudiant à mi-temps pourrait en effet travailler chaque mois 24 heures de moins s'il touchait cette prime. En outre, **l'exclusion des apprentis, souvent issus des milieux populaires, est injuste et incompréhensible au moment où le gouvernement entend revaloriser l'apprentissage.**

La proposition du gouvernement – l'accès éventuel à la prime des étudiants et apprentis gagnant au moins 900 euros par mois – exclut de fait une majorité de jeunes en formation et contredit l'objectif de simplicité en imposant des conditions discriminantes pour certains travailleurs pauvres.

Pour lever cette discrimination, nous avons adressé ensemble au gouvernement et aux députés une plateforme de propositions d'amendements visant à ce que **la prime d'activité soutienne le pouvoir d'achat de tous les travailleurs précaires, sans conditions d'âge ou statut, de manière simple et lisible.** Nous demandons également que la loi introduise **un droit à l'information** pour lutter contre le non recours et **un droit à l'accompagnement des bénéficiaires de la prime qui doivent pouvoir progresser dans l'emploi.**

A travers ces propositions, nous demandons au gouvernement et à la majorité parlementaire de considérer que **le soutien à l'insertion professionnelle des jeunes en formation, qui sont massivement touchés par le chômage et la pauvreté est un investissement social d'avenir qui doit mobiliser toute la société.**

Contact presse :

Céline Figuière - 01 48 01 82 06 - celine.figuiere@fnars.org